

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL  
Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX  
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS  
sont reçues au  
Bureau du Journal du Lot  
et  
se paient d'avance

Annonces..... 25 c. la lig  
Réclames..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3  
M. Laffite & Co, place de la Bourse  
8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

ABONNEMENTS  
LES ABONNEMENTS  
datent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois  
et  
se paient d'avance.  
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES  
Trois mois..... 5 fr.  
Six mois..... 9 fr.  
Un an..... 16 fr.  
AUTRES DÉPARTEMENTS  
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr.,  
Un an 20 fr.  
Envoyer avec la demande d'abonnement  
un bon de poste.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courrier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors, et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

### Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

DE CAHORS A LIBOS.				DE LIBOS A CAHORS.				Prix des places.				DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA				DE CAHORS A PARIS			
tab. 1	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	tab. 2	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.	3 <sup>e</sup> cl.	LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)				
Cahors. — Départ.....	6h	12h25	5h40	Monsempren-Libos. — Départ.....	9h30	5h25	7h55	Libos à :.....	5.80	4.35	3.20	LIBOS. (Départs.....)	8h41	9h26	5h19	LIBOS. (Départs.....)	8h9	3h3	7h39
Mercuès.....	6 18	12 47	5 56	Fumel.....	9 37	5 37	8 2	Puy-l'Evêque.....	3.70	2.75	2.05	AGEN. (Arr.....)	9 59	10 28	6 44	AGEN. (Arr.....)	11 56	5 42	11 25
Parnac.....	6 33	1 7	6 9	Duravel.....	9 54	6 03	8 24	Villeneuve-sur-Lot.....	8.60	6.45	4.75	AGEN. (Dép.....)	11 25	11 20	7 »	AGEN. (Dép.....)	1 40	6 10	min
Luzech.....	6 43	1 20	6 1	Puy-l'Evêque.....	10 3	6 17	8 30	Bordeaux.....	20.80	15.35	12.20	MONTAUBAN (Arr.....)	4 33	12 43	9 3	MONTAUBAN (Arr.....)	4 31	8 21	2 27
Castelfranc.....	7 2	1 43	6 36	Castelfranc.....	10 17	6 41	8 48	Agen.....	10.65	8. »	5.85	MONTAUBAN (Dép.....)	12 13	3 05	7 57	MONTAUBAN (Dép.....)	4 55	8 30	2 38
Puy-l'Evêque.....	7 17	2 1	6 49	Luzech.....	10 29	7 »	9 2	Montauban.....	11. »	8. »	6. »	AGEN. (Arr.....)	1 36	5 11	10 6	AGEN. (Arr.....)	mit 43	2 38	10 21
Duravel.....	7 32	2 46	6 59	Parnac.....	10 38	7 16	9 13	Toulouse.....	16.70	12.30	9.45	AGEN. (Dép.....)	2 »	6 10	»	AGEN. (Dép.....)	mit 55	2 16	10 40
Fumel.....	7 54	2 42	7 19	Mercuès.....	10 49	7 33	9 25	Aurillac.....	29.30	21.45	15.50	LIBOS. (Arr.....)	3 »	7 36	»	LIBOS. (Arr.....)	3 50	4 39	2 59
Monsempren-Libos. — Arrivée.....	8 1	2 49	7 26	Cahors. — Arrivée.....	11 5	7 52	9 43	Paris.....	73.70	55.83	40.83	LIBOS. (Départs pour Cahors (Voir tabl. 2))	»	»	»	LIBOS. (Départs pour Cahors (Voir tabl. 2))	4 40	7 45	»
								Cette.....	41.35	30.75	22.70								

Cahors, le 23 Juillet 1870.

## PROCLAMATION DE SA MAJESTÉ L'EMPEREUR

Français,

Il y a dans la vie des peuples des moments solennels où l'honneur national, violemment excité s'impose comme une force irrésistible, domine tous les intérêts et prend seule en mains la direction des destinées de la Patrie.

Une de ces heures décisives vient de sonner pour la France. La Prusse, à qui nous avons témoigné pendant et depuis la guerre de 1866 les dispositions les plus conciliantes, n'a pas tenu compte de notre bon vouloir et de notre longanimité. Lancée dans une voie d'envahissement, elle a éveillé toutes les défiances, nécessité partout des armements exagérés et fait de l'Europe un camp où régnent l'incertitude et la crainte du lendemain.

Un dernier incident est venu réveiller l'instabilité des rapports internationaux et montrer toute la gravité de la situation.

En présence de nouvelles prétentions de la Prusse, nos réclamations se sont fait entendre. Elles ont été éludées et suivies de procédés dédaigneux. Notre pays en a ressenti une profonde irritation et aussitôt un cri de guerre a retenti d'un bout de la France à l'autre.

Il ne nous reste plus qu'à confier nos destinées au sort des armes : nous ne faisons pas la guerre à l'Allemagne dont nous respectons l'indépendance, nous faisons des vœux pour que les peuples qui composent la grande nationalité germanique, disposent librement de leurs destinées.

Quant à nous, nous réclavons l'établissement de l'état de choses qui garantit notre sécurité et assure l'avenir, nous voulons conquérir une paix durable, basée sur les vrais intérêts des peuples et faire cesser cet état précaire où toutes les nations emploient les ressources à s'armer les unes contre les autres. Le glorieux drapeau que nous déployons encore une fois devant ceux qui nous provoquent est le même qui porta à travers l'Europe les idées civilisatrices de notre grande Révolution.

Il représentera les mêmes principes

et inspirera les mêmes dévouements.

Français,

Je vais me mettre à la tête de cette vaillante armée qu'anime l'amour du devoir et de la Patrie.

Elle sait ce qu'elle vaut ; car elle a vu dans les quatre parties du monde la victoire s'attacher à ses pas.

J'emmène mon fils avec moi malgré son jeune âge, il sait quels sont les devoirs que son nom lui impose et il est fier de prendre sa part dans les dangers de ceux qui combattent pour la patrie. Dieu bénisse nos efforts.

Un grand peuple qui défend une cause juste est invincible.

NAPOLÉON.

### Déclaration de guerre

Mercredi, à trois heures, M. de Gramont, ministre des affaires étrangères, prit la parole au Corps législatif en ces termes :

« Messieurs, l'exposé qui vous a été présenté dans la séance du 15 a fait connaître au Corps législatif les justes causes de guerre que nous avons contre la Prusse.

« Conformément aux règles d'usage, et par ordre de l'Empereur, j'ai invité le chargé d'affaires de France à notifier au cabinet de Berlin notre résolution de poursuivre par les armes les garanties que nous n'avons pu obtenir par la discussion.

« Cette démarche a été accomplie, et j'ai l'honneur de faire savoir au Corps législatif, qu'en conséquence l'état de guerre existe à partir du 19 juillet entre la France et la Prusse.

« Cette déclaration s'applique également aux alliés de la Prusse qui lui prêtent contre nous le concours de leurs armes.

M. Schneider, président, a donné acte à M. le Ministre des affaires étrangères de sa déclaration, et a repris ensuite l'ordre du jour, c'est-à-dire la discussion du budget.

On ne pense pas que la Chambre se sépare avant samedi. Il se confirme que la démarche des 43 députés qui demandent que la Chambre s'ajourne elle-même n'a pas eu de succès. La session du Corps législatif sera close, suivant l'usage, par un décret. — J. Mahias.

### LE CORPS LÉGISLATIF AUX TUILERIES

La réception du corps législatif aux Tuileries a eu lieu hier vendredi, à deux heures. L'Empereur avait à ses côtés l'Impératrice, le Prince Impérial et le prince Napoléon.

M. Schneider a adressé à Sa Majesté l'allocution suivante :

« Sire,

« Le Corps législatif vient de terminer ses travaux. Il a unanimement voté tous les subsides et toutes les lois qu'exigeait la défense du pays donnant ainsi un témoignage éclatant de son patriotisme.

« S'il est vrai que le véritable auteur de

la guerre ne soit pas celui qui la déclare, mais celui qui l'a rendue nécessaire, il n'y aura qu'une voix parmi les peuples des Deux-Mondes pour en faire retomber la responsabilité sur la Prusse que, envivée par des succès insperés, encouragée par notre patience et par notre désir de conserver à l'Europe les bienfaits de la paix, a cru pouvoir conspirer contre notre sécurité et porter atteinte à notre honneur. Dans ses cas la France sait remplir son devoir.

« Sire, les vœux les plus ardents vont suivre à l'armée dont vous allez prendre le commandement, accompagné de votre fils qui, devant les devoirs de son âge, apprendra, à vos côtés, comment on sert son pays.

« Derrière vous, derrière notre armée habituée à porter si haut le drapeau de la France toujours prête à la recruter, se tient debout la Nation tout entière.

« Remettez sans inquiétude la régence entre les mains de notre Auguste Souveraine.

« A l'autorité que lui assurent les grandes qualités qu'elle a déjà déployées, l'Impératrice ajoutera la force que donnent aujourd'hui les institutions libérales si glorieusement inaugurées par Votre Majesté.

« Sire, le cœur de la nation est avec vous et avec notre vaillante armée. »

### L'Empereur a répondu :

« Messieurs, j'éprouve une grande satisfaction, à la veille de mon départ pour l'armée de pouvoir vous remercier du concours patriotique que vous avez donné à mon gouvernement.

« Une guerre est légitime lorsqu'elle se fait avec l'assentiment du pays et l'appui de ses représentants. Vous avez bien raison de rappeler les paroles de Montesquieu : « Le véritable auteur de la guerre n'est pas celui qui la déclare, mais celui qui la rend nécessaire. »

« Nous avons fait tout ce qui dépendait de nous pour l'éviter, et je puis dire que c'est la nation tout entière qui, dans son irrésistible élan, a dicté nos résolutions.

« Je vous confie en partant l'Impératrice qui vous appellera autour d'elle si les circonstances l'exigent. Elle saura remplir courageusement le devoir que sa position lui impose.

« J'emmène mon fils avec moi. Il apprendra au milieu de l'armée à servir son pays.

« Résolu à pousser avec énergie la grande mission qui m'est confiée, j'ai foi dans le succès de nos armes car je sais que la France est debout derrière moi et que Dieu la protège. »

### La France est debout !

Nous lisons dans le *Volontaire* l'excellent article ci-après :

Où ! la France est debout.

Il ne s'agit pas cette fois d'une guerre ayant pour théâtre un pays lointain comme la Crimée. Il ne s'agit pas d'une guerre entreprise généreusement pour la délivrance d'un peuple ami. Il s'agit d'une guerre nationale, ayant pour théâtre nos frontières ouvertes par Waterloo et pour but l'amoin-

Waterloo complété ou Waterloo réparé, voilà l'enjeu de la guerre

De là cet enthousiasme qui gagne toutes les classes de la société ; de là ces engagements volontaires, cet élan de nos soldats, cette ardeur de nos populations.

Sans doute il y a encore des casuistes qui discutent la légitimité de nos griefs, il y a des philanthropes qui gémissent tout haut sur les horreurs de la guerre, il y a surtout des émigrés à l'intérieur qui prennent les procédés des casuistes et le masque des philanthropes. Mais le peuple n'entre pas dans tous ces beaux raisonnements.

Il ne sait qu'une chose : c'est que la France serait envahie dans quinze jours si elle n'était pas bien défendue.

Et le peuple a raison. Ce n'est pas quand la maison brûle que l'on discute sur les causes de l'incendie.

D'ailleurs, est-ce que le bon droit n'est pas pour nous ?

La Prusse, en 1866, s'est emparée d'une idée démocratique, l'unité allemande, mais elle s'en est emparée pour la fausser, en l'exploitant à son profit. Au lieu d'une Allemagne libre, indépendante, n'ayant d'autre souci que le développement de ses richesses et le soin de sa grandeur, nous avons eu une Allemagne prussifiée, un empire militaire insolent et envahissant. Ce n'est pas la Prusse qui s'est fondue dans l'Allemagne : c'est la Prusse qui a absorbé l'Allemagne, qui l'a conquise pour en faire l'instrument de ses ambitions. La France eût été l'alliée naturelle de l'Allemagne démocratique ; elle n'est pour la Prusse féodale qu'une ennemie dangereuse qu'il faut ruiner.

La guerre était donc au fond des choses depuis 1866. Tout le monde le sentait, tout le monde s'y préparait. Pour nous tenir à la hauteur des circonstances, il fallait écraser le pays sous le poids des charges militaires, il fallait ajourner les dégrèvements d'impôts si indispensables, il fallait vivre en un mot d'une vie anormale et ruineuse.

L'orage a éclaté à propos de l'affaire Hohenzollern ; si l'eût pas éclaté pour cela, il eût éclaté pour autre chose. Voilà ce que tout le monde comprend.

Maintenant il ne s'agit plus de discuter, il s'agit de vaincre, il s'agit de fermer la route de Paris aux Prussiens, il s'agit de fermer nos frontières à l'étranger, il s'agit de défendre contre le roi Guillaume et ses hoberaux le suffrage universel et les principes démocratiques que nous représentons dans le monde.

La victoire de la France démocratique et libérale ne sera pas la défaite de l'Allemagne démocratique, elle en sera l'émancipation. Elle sera la défaite de la Prusse féodale et des principes qu'elle voudrait faire revivre partout pour les conserver chez elle.

Voilà pourquoi la France est debout.

Voilà pourquoi, en courant aux frontières, la France chante la *Marseillaise*.

Voilà pourquoi tous les peuples seront avec nous, même les peuples qu'on entraînera à nous combattre.

On demande où sont nos alliés ?

Ils sont partout où l'on veut le triomphe de la démocratie et de la liberté, partout où l'on veut le désarmement, partout où l'on veut la paix durable, partout où l'on veut le triomphe de la souveraineté nationale.

CLÉMENT DUVERNOIS.

### La Marseillaise.

Il fallait être ces jours derniers à l'Opéra, il fallait être à l'Opéra-Comique. — Heureux ceux qui s'y trouvaient. C'est là qu'il fallait entendre la *Marseillaise*. Notre correspondant nous retrace ainsi ce saisissant tableau :

Nous étions présents ; nous l'avons entendue. Un orchestre puissant l'accompagnait ; une artiste dont la voix a des sonorités guerrières a fait retentir les strophes de la *Marseillaise* devant la société la plus élégante de Paris. On l'a écoutée debout, chapeau bas, avec des larmes dans les yeux. C'était un spectacle consolant, le réveil des grandes émotions, un entraînement irrésistible vers le sacrifice. M<sup>lle</sup> Marie Pass, une véritable artiste, a su trouver le véritable accent et le véritable geste de cette belle composition lyrique ; à peine avait-elle achevé le couplet que toute l'assistance répétait le refrain. Le cri : *Aux armes, citoyens !* pareil à un tonnerre roulait sortait de deux mille poitrines. Il y a longtemps que nous n'avions tressailli comme dans cette soirée ; il y a longtemps que la nation française ne nous avait montré ce beau côté de son âme et que nous ne l'avions surprise dans cette fière et menaçante attitude.

Voilà bien la France des grands jours, la France de Bouvines, de Fontenoy, de Quiberon, de Jemmapes, d'Austerlitz et d'Iéna ; la France de Philippe-Auguste, de St-Louis, de Bayard, de Turenne, de Condé, la France chevaleresque et intrépide de Dumouriez et de Bonaparte.

On dit que de l'autre côté du Rhin, nos ennemis s'efforcent d'exalter le patriotisme allemand ; le notre est déjà prêt ; la *Marseillaise* a recruté quinze mille volontaires ; nous pouvons marcher en avant.

C'est aux accents de la *Marseillaise* que s'engage la guerre contre la Prusse ; cette mélodie vraiment nationale retentit de toute part ; la musique des régiments la jettent aux échos du Rhin : c'est le refrain de la rue et des salons de toute la France. Nous n'en connaissons pas qui donne plus d'exaltation au patriotisme. Avec ce chant et la bravoure que nous avons dans le sang nous pouvons faire des prodiges. Que de fois déjà ne nous a-t-il pas entraînés à de glorieuses batailles !

Pour extrait : A. Laytou.

### Le discours du roi de Prusse

Le roi de Prusse a ouvert en personne, le 19 juillet courant, la session du Reichstag de l'Allemagne du Nord. Sa Majesté a profité de la circonstance pour expliquer comme quoi ce n'est point au cabinet de Berlin, mais à celui des Tuileries que revient la responsabilité de la guerre. On a calomnié M. de Bismark et son maître : le premier est aussi innocent de la candidature Hohenzollern que le second de l'outrage fait à notre ambassadeur. Pendant qu'il y était, S. M. Guillaume aurait dû ajouter que ce sont les Danois qui ont violé le traité de Prague, que ce sont les Hanovriens, les Francfortois qui ont violé, dépouillé les Prussiens, et que le rail way de Saint-Gottard est entrepris au profit de la France.

Ce sera pour plus tard. En attendant, l'auguste orateur fait un suprême appel à ses sujets et il a soin de confondre ce qui est distinct : l'Allemagne et la Prusse. « Plus il est évident, dit-il, que l'on

« nous a mis le glaive en main, plus grande est la confiance avec laquelle, nous appuyant sur la volonté unanime des gouvernements allemands du Sud, comme des gouvernements du Nord, nous nous adressons au patriotisme et au dévouement du peuple Allemand, pour le convier à la défense de son honneur et de son indépendance. »

Voilà qui est bien singulier ! Nous avons aussi la prétention de servir, dans la guerre qui va s'ouvrir, les droits, les intérêts, l'honneur du peuple allemand. De quel côté est la sympathie vraie et désintéressée ? Lorsque le roi Guillaume dit que c'est du côté de la Prusse, comment ne s'aperçoit-il pas que les engagés d'hier murmurent, et que les engagés de demain sifflent ?

LAFFITE.

**L'Adresse du Reichstag**

Après le bruit l'écho. Nous trouvons dans une correspondance de Berlin, le projet d'adresse des chambres confédérées au discours du roi de Prusse. C'est le décalque de la harangue souveraine, avec un peu plus d'insolence et d'infatuation. On en jugera par les fragments qui suivent :

« Le peuple français, égaré par la vanité, reconnaîtra trop tard le caractère funeste de la semence qu'il a jetée en terre. »

« La partie sage du peuple français n'a pas réussi à éviter un crime. Une lutte ardue et grandiose est imminente. »

« Nous avons confiance dans la vaillance de nos frères armés qui ne souffriront pas qu'un conquérant étranger courbe l'Allemagne sous le joug. »

« Nous avons confiance en notre roi héroïque et vénérable auquel la Providence a réservé de mener à bonne fin, sur le soir de sa vie, les grandes luttes que, jeune, il a soutenues. »

« Nous avons confiance dans le Dieu qui châtie les attentats sanglants. »

La Prusse invoque Dieu après ses exploits en Danemark, à Francfort, en Hanovre ? Qu'as-tu fait de ton frère, Caïn ?...

L.

**Neutralités**

Londres, 20 juillet.

La proclamation royale de neutralité vient d'être publiée.

Dans cette proclamation, la reine exprime le regret de voir la guerre surgir malgré les efforts suprêmes de l'Angleterre. La reine déclare qu'étant en relations amicales avec les deux souverains, elle est fermement résolue à s'abstenir de toute participation directe ou indirecte à la guerre. En conséquence elle recommande et enjoint à tous ses sujets de conformer leur conduite à ce principe et d'observer une stricte neutralité relativement à la guerre et pendant toute la durée de la guerre, ainsi que les lois qui régissent cette neutralité. La Reine laisse à ceux qui agiraient contrairement à cette prescription, la responsabilité et le péril de leurs actes. La reine interdit spécialement les enrôlements pour le service étranger ainsi que la fourniture de fusils et d'équipements. Enfin elle interdit aux navires anglais de forcer les blocus sous peine de perdre tout droit à la protection de l'Angleterre s'ils sont capturés.

Une lettre de lord Grandville aux commissaires de l'amirauté, contient à ce sujet des instructions détaillées.

Après avoir invité les parisiens à se mettre en garde contre les inventeurs de faux bruits et de nouvelles à sensation, le *Constitutionnel* ajoute :

Plusieurs journaux se sont émus d'une dépêche télégraphique publiée par la *Gazette de la Bourse*, de Berlin, dépêche de laquelle il résulte que l'accession de la Russie à la politique de la Prusse est attendue d'un moment à l'autre à Berlin.

Il est à peine besoin de prémunir le public contre une pareille assertion. En premier lieu, le journal qui la reproduit se signale entre toutes les feuilles prussiennes, par la vivacité de sa polémique contre la France et la famille impériale, ce qui conséquemment rend suspectes ces informations. En second lieu, on peut être certain que les grandes puissances n'ont en ce moment qu'une préoccupation qui est de localiser la guerre.

Une dépêche de Florence, en date du 18 juillet, nous transmet l'analyse d'une discussion qui a eu lieu dans la chambre italienne des députés, par suite d'une interpellation de M. Laporta, sur la ligne de conduite que le gouvernement entend suivre dans le conflit entre la France et la Prusse. Il résulte des explications dans lesquelles est entré M. Visconti-Venosta, ministre des affaires étrangères, que l'Italie gardera, comme les autres puissances dont

les intérêts ne sont pas directement engagés, une attitude d'observation. M. Laporta ayant demandé communication des documents échangés avec les autres cabinets, le ministre insiste sur la convenance de ne pas compliquer les débats et sur sa demande la suite des interpellations est ajournée.

Nous recevons de Belgique d'intéressantes informations :

« Le gouvernement prussien espérait entraîner, dans une certaine mesure le gouvernement belge; mais les tentatives qu'il a faites de ce côté ont échoué devant la sagesse du roi Léopold 11 qui sait parfaitement que toute attitude partielle contre nous aurait été funeste. »

« Le cabinet de Bruxelles ne cesse de donner au gouvernement français les assurances les plus positives et les plus formelles de sa stricte neutralité. Il nous revient au surplus que la très grande majorité du peuple et notamment de l'armée belge, ou les souvenirs des gloires du premier empire sont toujours restés très vivaces, témoigne une vive sympathie pour la France. La communauté d'origine, de religion de langage, fait de la Belgique et de la France deux nations sœurs; tandis que tout ce qui est prussien est profondément antipathique au caractère belge. »

« Une victoire de la Prusse serait aussi fatale à l'avenir de la Belgique qu'à celui de la Hollande, et le bon sens public, chez nos voisins comme chez nous, s'it ce qu'il faut attendre de l'ambition prussienne. »

Pour extrait : A Layton.

**Nouvelles du Jour**

Les ministres se sont réunis hier en conseil, au Palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

M. le prince de la Tour-d'Auvergne, sénateur, est nommé ambassadeur près S. M. l'empereur d'Autriche, en remplacement de M. le duc de Gramont, nommé notre ministre des affaires étrangères.

Son Exc. M. le maréchal LeBoeuf, ministre de la guerre, remplira les fonctions de major général à l'armée du Rhin.

M. le général de division vicomte Dejean, conseiller d'Etat, en service ordinaire hors sections, est nommé ministre de la guerre par intérim.

On mande de New-York, 20 juillet, par le télégraphe que le ministre de France à Washington, M. Prévost-Paradol, est mort de la rupture d'un anévrysme. Son prédécesseur, M. Berthemy, qui allait s'embarquer pour revenir en France, reste à Washington jusqu'à ce qu'un nouveau ministre soit nommé.

M. le ministre des Etats-Unis à Paris, vient d'écrire une lettre très sympathique à M. le duc de Gramont pour lui annoncer la triste nouvelle de la mort de M. Prévost Paradol et pour lui dire que le Président Grant avait ordonné qu'une garde d'honneur fut placée devant la résidence occupée par l'homme éminent dont la mort excitera des regrets unanimes en France et en Amérique.

Les agents prussiens, récemment arrêtés à Paris, ont été expulsés de France : ces agents étaient au nombre de trois.

Le prince Napoléon est arrivé ce matin à Paris.

On annonce la mort du général Douay, parti hier pour aller prendre possession de son commandement à Belfort et qui aurait succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante dans le wagon qui l'emmenait, une heure à peine après avoir quitté Paris.

Plusieurs députés ont demandé des commandements dans la garde mobile. On cite parmi eux MM. Jérôme David, de Leusse, Guilloutet, Le Hon, Clément Duvernois, etc.

M. le comte de Bourgoing, M. le comte de Vogué, M. de Belleyme, M. Paul de Marnas ont demandé l'autorisation de prendre du service comme simples soldats.

Beaucoup de membres du clergé français se sont offerts pour aller exercer leur ministère auprès de nos soldats à qui l'organisation réglementaire ne donne qu'un aumônier pour dix mille hommes.

L'Empereur a reçu à St-Cloud, une députation d'officiers de la garde nationale, venue pour lui apporter l'expression de dévouement de la milice bourgeoise. L'Empereur, après les avoir remerciés, leur a répondu qu'il comptait sur la garde nationale à laquelle incombera pendant la guerre la garde de la capitale.

Plusieurs milliers d'Arabes volontaires de nos tribus algériennes débarqueront

très prochainement à Marseille et se dirigeront vers le théâtre de la guerre en passant par Paris.

A Lyon, à Montpellier, à Strasbourg, les étudiants en médecine se font inscrire pour le service des ambulances.

L'usine Pein-Gaudet, de Rive-de-Gier, confectionne d'urgence, des torpilles géantes de trois mètres de diamètre.

Plusieurs journaux annoncent que les représentants de la France, près des Etats Allemands viennent d'être appelés à Paris. C'est une erreur. La mesure en question n'a pas été prise. Elle sera plus tard appliquée aux Etats qui prendront parti contre nous. Jusqu'à ce moment, aucune décision de ce genre n'a été arrêtée.

Une mesure nécessitée par l'entrée prochaine en campagne de l'armée de Rhin, vient d'être prise dans toute l'étendue du territoire. Tous les médecins militaires employés dans les hôpitaux sont envoyés au corps d'armée et divisions sur le pied de guerre, et remplacés momentanément dans leurs services hospitaliers par les médecins civils.

Un riche industriel de Mulhouse, M. Kœchlin, lève, équipe et nourrit un corps de 5,000 volontaires.

M. le ministre des travaux publics vient de désigner plusieurs habiles ingénieurs des ponts et chaussées et des mines au maréchal LeBoeuf. Le major-général de l'armée du Rhin vient de leur donner ses instructions pour organiser le service des chemins de fer à la suite de l'armée en pays étranger. Ils ne recevront d'ordre que du maréchal seul. Ils viendront chaque jour en conférence au quartier-impérial. Ce personnel est parti pour Metz, Nancy et Strasbourg.

18 officiers roumains ont donné leur démission pour prendre du service dans la légion étrangère.

On assure que la grande majorité du peuple belge et surtout l'armée de ce pays sont sympathiques à la France.

Le *Journal Officiel* publie une note au sujet des mesures adoptées par le gouvernement français à l'égard des sujets prussiens résidant en France et des navires de commerce ennemis, qui doit servir de leçon au cabinet de Berlin. On sait que ce dernier a expulsé brutalement tous nos compatriotes qui ont dû quitter le territoire de la confédération du Nord dans les 48 heures; le gouvernement français autorise les sujets de la Prusse et des pays alliés qui lui prêtent contre nous le concours de leurs armes se trouvant actuellement en France ou dans ses colonies, à y continuer leur résidence, tant que leur conduite ne fournira aucun motif de plainte.

L'admission sur le territoire français des sujets de la Prusse et de ses alliés est subordonnée à des autorisations spéciales, accordées à titre exceptionnel.

Un délai de trente jours est accordé à tous les bâtiments de commerce actuellement dans nos ports ou qui y seraient dans l'ignorance de la guerre.

Par ordre du major général et pour assurer le secret des opérations, aucun journaliste ne sera admis au quartier général de l'armée du Rhin, non plus qu'aux autres corps d'armée. Un service officiel de publicité sera organisé dès le début de la campagne.

Bruxelles, 20 juillet.

On mande de Berlin que le *Moniteur prussien* publie une ordonnance aux termes de laquelle les navires de commerce français sont à l'abri de toute capture par les bâtiments de la marine fédérale, à moins que les bâtiments fédéraux neutres ne soient soumis à la capture de la part des ennemis. — Une seconde ordonnance somme tous les allemands du Nord, qui seront actuellement dans l'armée française, de rentrer immédiatement dans leurs foyers. Pour extrait : A. Layton.

**Les massacres de Chine**

La vérité est enfin connue sur les tristes nouvelles reçues de Chine dans les premiers jours de ce mois.

Le *Messageur* du gouvernement, journal officiel Russe, contient dans son numéro du 15 juillet, la dépêche télégraphique suivante :

« Pékin, 13 (25) juin. »

Il y a eu le 9 (21) juin, à Tien-Tsin, un soulèvement de la populace contre les Français et les catholiques.

Il a été provoqué par le soupçon absurde que des enfants avaient été mis à mort dans les établissements des missionnaires.

Quatorze français, le consul de France et trois Russes qui se trouvaient accidentellement dans la rue, ont été tués.

Le consulat de France et l'établissement

des missionnaires ont été brûlés et détruits. Hier, tout est rentré dans le calme.

Tsen-go-fan (gouverneur général de la province de Pékin et vainqueur de Nankin en 1864) a été envoyé pour rétablir l'ordre et faire une enquête.

Dans quelques ports, la populace montre des dispositions hostiles contre les catholiques.

Ici, tout est tranquille. »

Ainsi donc, les premières dépêches anglaises avaient fait erreur de ville et de personnes, mais les faits lamentables qu'elles annonçaient n'étaient malheureusement que trop vrais.

Le *Journal officiel* publie la dépêche télégraphique suivante en date de Pékin (voie de Kiatcha) 9 juillet :

Fontanié, consul de France: MM. Simon, Thomassin, sa femme, huit sœurs de charité, les pères Chevrier et de Chalmaison, en tout quatorze Français, ont été massacrés par la populace de Tien-Tsin, le 22 juin. Il n'y a aucun danger à Pékin, ou se trouvent M. de Bacourt, Deveria, Ristelkneber, Senger, Martin, Dirlequin, d'Arnoux et moi.

Signé: ROCHECHOUART.

**Forces militaires de l'Europe**

Nous avons donné la statistique des forces militaires de la France et de la Prusse. Voici celle des autres états de l'Europe :

La Belgique a une armée d'environ 100,000 hommes.

Celle de la Hollande monté à 61,775 hommes, non compris les troupes des Indes.

Le Danemark a une armée sur pied de paix, de 36,000 hommes et de 40,000 hommes sur pied de guerre.

Les troupes suédoises forment un effectif de 118,000 hommes dont 34,000 appartiennent à la ligne et 84,000 à la landwehr. Il faut y ajouter l'armée Norvégienne qui est en temps de guerre de 18,000 hommes.

Le total de l'armée Autrichienne est de 322,000 hommes, dont 211,000 de troupes de campagne.

L'armée Russe compte 697,000 de troupes régulières et environ 200,000 irréguliers.

L'armée Italienne se monte, avec les réserves, à 573,000; l'armée de campagne ne peut être de beaucoup supérieure à 376,000 hommes.

L'effectif de l'armée espagnole est nominale de 212,836 hommes; il est difficile de savoir ce qui est réellement sous les drapeaux et ce que l'on pourrait mettre en campagne à un moment donné.

**Bulletin Militaire**

Voici de nouveaux renseignements publiés par les journaux sur les corps d'armée :

Le 1<sup>er</sup> corps, qui a son état-major à Strasbourg, est commandé par le maréchal MacMahon; il est composé de quatre divisions d'infanterie et une de cavalerie.

Le 2<sup>e</sup> corps, aux ordres du général de division Frossard, gouverneur du Prince Impérial, a son état-major à Saint-Avold; il est composé de l'ex-camp de Châlons, trois divisions d'infanterie et une de cavalerie.

Le 3<sup>e</sup> corps, qui tient le centre de la position — état-major à Metz — est confié au maréchal Bazaine, quatre divisions d'infanterie et une de cavalerie, armée de Paris et troupes d'Afrique.

Le 4<sup>e</sup> corps, général de division Ladmirault : trois divisions d'infanterie et une de cavalerie. — Etat-major à Thionville.

Le 5<sup>e</sup> corps, général de division de Failly : quatre divisions d'infanterie et une de cavalerie. — Etat-major à Bitché.

Le corps de réserve, trois divisions d'infanterie et une de cavalerie, se constitue à Châlons, sous les ordres du maréchal Canrobert.

Enfin, la garde ira à Nancy et à Belfort. L'état-major général sera à Nancy provisoirement, avec le général Bourbaki. A Belfort se réuniront la cavalerie et la division Douai. »

L'Empereur sera accompagné à l'armée du Rhin par sa maison militaire composée des officiers dont les noms suivent :

*Aides-de-camp.* — Général Frossard, général de Bévillé, prince de la Moskowa, général Castelnau, général Bourbaki, général Lebrun, général Waubert de Genlis, général comte Reille, général Favé, général Pajol, général Arnandeaux.

*Officiers d'ordonnance.* — Capitaine Dreyssée, capitaine Law de Lauriston, capitaine Guzman, capitaine Hepp, capitaine Clary, capitaine Pieron, capitaine de Trécesson, capitaine Pelyst de Morcourt, capitaine Lesergeant-d'Hendecour, lieutenant de vaisseau Conneau.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux commandant les divisions mi-

litaires la circulaire suivante :

Paris, 14 juillet 1870.

Général, J'ai décidé que les militaires de toutes armes et de tous grades, y compris les officiers qui se trouvent actuellement en permission ou en congé à un titre quelconque, rentreront immédiatement à leur poste, par les voies les plus rapides.

Ceux qui ne pourraient rejoindre en raison de leur état de santé devront entrer immédiatement à l'hôpital, où ils seront sans retard, visités et contro-visités.

Je vous invite à donner sans délai des ordres pour l'exécution de cette décision, et à m'en rendre compte.

Recevez, etc.

LE BOEUF.

Au ministère de la marine se pressent les hommes appelés pour venir chercher leurs feuilles de route.

Les uns sont dirigés sur Toulon, les autres sur Cherbourg.

Les enrôlements volontaires ont commencé mardi à Paris, à midi, aux bureaux de recrutement.

Il s'est présenté un très grand nombre de jeunes gens, et vers une heure on a été obligé de fermer la grille d'entrée, afin d'éviter l'encombrement. On ne laissait pénétrer les volontaires que par groupes de 30 à 40 individus. Cela a duré ainsi jusqu'à la fermeture des bureaux; les enrôlements ont dû atteindre un chiffre considérable.

**Les Armements**

On lit dans la *Patrie* : Le grand prévôt de l'armée du Rhin est nommé.

C'est M. le général comte de Saint-Sauveur, ancien colonel du régiment de gendarmerie de la garde impériale, qui vient d'être désigné pour remplir ces fonctions.

M. le général de Saint-Sauveur se trouve déjà à Strasbourg.

Le service de la trésorerie est également organisé.

M. Fournier, chef des paiements au ministère des finances, ancien payeur principal en Algérie et en Italie, est nommé payeur en chef de l'armée du Rhin.

Il a sous ses ordres un payeur principal chef de comptabilité, de payeurs principaux pour chaque corps d'armée, et des payeurs particuliers, ainsi que des payeurs adjoints pour le service des divisions.

On lit dans le même journal :

On nous assure qu'on va faire en Algérie ce qui a été fait au moment de la guerre d'Orient et en Italie. Les trois régiments de turcos ou tirailleurs algériens envoient en France leurs bataillons de guerre, et laissent dans les trois provinces leur bataillon de dépôt. Avec ce bataillon de chaque régiment, et au moyen des enrôlements volontaires qui s'annoncent comme devant être très nombreux, on va créer trois nouveaux régiments de tirailleurs de 2,400 à 3,000 hommes à l'effectif.

On pense que ce sera le général de Wimpffen, premier organisateur de ces régiments indigènes, qui sera, cette fois encore, chargé de la nouvelle création.

On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin*, du 20 juillet :

Le maréchal MacMahon n'est pas arrivé; on croit qu'il s'est d'abord arrêté à Nancy.

Le général de Failly, qui va, dit-on, commander le corps d'armée de Bitché, a passé le 18 juillet à Haguenau.

Le *Courrier du Bas-Rhin* dément le bruit qui avait couru de la présence des Prussiens du côté du Landau et vers Wissembourg. « Une personne digne de confiance, qui est revenue hier de la Bavière rhénane et qui en a parcouru une partie, nous assure, dit-il, qu'elle n'a vu partout que des soldats bavarois, vers Bergzabern et dans les villages. Ils occupaient militairement. »

On lit dans le *Moniteur de la Meurthe*, 21 juillet :

Toutes les compagnies de francs-tireurs de l'Est ont fait prévenir le maréchal Le Boeuf qu'elles complétaient en toute hâte leur organisation de guerre, et qu'elles se tenaient à sa disposition.

Les journaux annoncent que, depuis la déclaration de la guerre, l'effectif de ces corps francs s'accroît dans une proportion considérable.

On lit dans l'*Indépendant de la Moselle*, 20 juillet :

Il y a maintenant une quinzaine de régiments campés autour de Metz, et il en arrive chaque jour.

Les trains fonctionnent toujours pour les voyageurs sur Luxembourg, Forbach, Sarleguemines et Bitché.

D'après des informations qui nous arrivent de la frontière, il paraîtrait que le corps d'observation prussien, de Sarrélois, a fait quelques mouvements en avant du côté de Carling, et il est très probable que des engagements ont dû avoir lieu déjà avec les avant-postes du camp de Saint-Avold, où sont réunis actuellement 48,000 hommes.

On nous rapporte qu'hier trois espions prussiens ont tenté de s'introduire dans le camp de Saint-Avoid, déguisés l'un en prêtre, l'autre en mandiant, et le troisième en femme. Ce dernier, n'ayant pas répondu aux injonctions répétées d'une sentinelle, aurait été tué; il était, dit-on, porteur de papiers compromettants. Ses compagnons auraient été faits prisonniers.

On nous écrit de Sarreguemines : Samedi plusieurs cavaliers prussiens ont tenté une reconnaissance du côté de notre ville, et ont essayé de placer des engins de poudre sous le beau pont de Sarreguemines à Sarrebruck, dans le but de le faire sauter. Les habitants, sans semer l'alarme, se sont armés de fusils de chasse et de gourdins et se sont élancés en masse sur les soldats étrangers, qu'ils ont mis en fuite. Depuis, il s'est formé une garde de franc-tireurs de citoyens et de douaniers qui veillent la nuit à la défense du pont.

On lit dans le Courrier de Marseille, 20 juillet :

On signale en mer, ce matin, trois frégates venant d'Afrique, et transportant sans doute des troupes; elles se dirigent vers Toulon.

On lit dans le Journal de Beaune, 20 juillet :

Le bruit court qu'un corps d'observation de 60,000 hommes va être concentré à Dijon. Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles de la Frontière

Des Français qui reviennent des divers points de l'Allemagne donnent des renseignements précis sur l'attitude des populations. Les anciennes provinces prussiennes où le sentiment dynastique a toujours été très-profond, sont disposées à de grands sacrifices dans l'espoir de réparer les fautes du roi Guillaume, mais il n'en est pas ainsi dans les provinces violemment annexées depuis Sadowa, malgré les pressions de tout genre que les agents prussiens essayent d'exercer sur les populations et notamment sur les journaux, venus pour la plupart à la politique de M. de Bismark.

La guerre est profondément impopulaire dans le Hanovre, où l'indigne traitement infligé à l'honnête et noble souverain qui dirigeait avec tant de distinction les destinées de ce petit pays, a excité une colère et une indignation que le temps n'a fait qu'accroître. L'électorat de Hesse-Cassel, dont le prince n'a pas été mieux traité, est également hostile au système prussien. Le duché de Nassau qui regrette sa famille ducale, partage le même sentiment. Quant à la ville de Francfort, cette illustre capitale de l'ancien empire germanique, si outrageusement foulée aux pieds par une insolente soldatesque, elle ne pardonne pas à l'héritier des Margraves de Brandebourg d'avoir souillé sur les jupes de la ville libre la gloire séculaire de l'Allemagne.

Ruinées dans leur commerce et dans leur industrie écrasées sous le poids d'impôts excessifs, ces provinces, nouvellement annexées, ne cessent de répéter que les triomphes de M. de Bismark ont augmenté et fortifié la Prusse, mais diminué et affaibli l'Allemagne. Ces considérations, qui s'appuient sur la force des choses et sur la vérité des faits, deviendront chaque jour plus puissantes et tous les voyageurs revenant à Paris signaleront les embarras que ce courant de l'opinion publique doit inévitablement causer à la Prusse.

On écrit de Bâle, 18 juillet :

« Les Prussiens s'avancent vers Bâle, au nombre de 25,000; déjà leurs bandes ont traversé la Forêt-Noire et tout fait penser qu'ils ont l'intention de tourner Mulhouse en passant au travers de la réplique helvétique. »

« Ils trouveront prêts à leur disputer le passage 40,000 miliciens suisses massés à Bâle et aux environs. »

« Ce qui indispose surtout la Confédération contre le silence du roi de Prusse, c'est que celui-ci, n'a point encore jugé à propos de répondre au conseil fédéral s'il entendait ou non respecter la neutralité du territoire suisse; aussi les femmes elles-mêmes font-elles entendre des cris d'indignation contre de tels procédés. »

« Joignez à ce sentiment de dignité froissée la conviction intime pour tous les Suisses que, dans le cas où la Prusse vaincrait la France, elle s'emparerait aussitôt des cantons nord-est de la Confédération pour faciliter ses relations avec la Bavière, et vous comprenez l'exaspération des esprits. »

Chronique locale

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE

EN FAVEUR DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER ET GARDE MOBILE.

Cahors, 20 juillet 1870.

Monsieur le Rédacteur, Vous avez ouvert dans vos bureaux une souscription pour contribuer aux frais de la guerre contre la Prusse.

Pour répondre à cet appel patriotique, je m'engage à verser immédiatement dans la

caisse des secours aux blessés une somme de 40 francs.

Je regrette que ma position de fortune ne me permette pas de faire un plus large sacrifice.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

GUIRAUDIE-CAPDEVILLE, ancien sous-officier, sous-chef à la Préfecture du Lot.

St-Martin-le-Redon, 21 juillet

Monsieur le Directeur.

Je suis heureux de souscrire pour 2 fr. en faveur des armées de terre et de mer et de la garde mobile, avec le bien grand regret de ne pouvoir envoyer une plus forte somme et surtout de ne pouvoir payer de ma personne pour cette guerre, éminemment nationale, et que depuis longtemps l'exécrable morgue prussienne faisait pressentir.

Fasse le ciel que cette souscription soit on ne peut plus abondante, et surtout que la victoire récompense bientôt le courage et l'ardeur incomparable de notre si valeureuse armée.

P.-J. ARNAL,

Instituteur public, à St-Martin-le-Redon.

Les Elèves du Lycée de Cahors ont adressé la lettre suivante à M. le Proviseur qui la transmise à M. le Ministre :

Monsieur le Proviseur,

Désireux de nous associer aux souscriptions patriotiques qui s'organisent sur tous les points du territoire français pour soulager les calamités et les souffrances inséparables de la guerre nous avons l'honneur de vous informer que nous serions heureux de pouvoir y prendre part en abandonnant à la société des secours pour les blessés des armées de terre et de mer, la somme destinée à l'achat de nos prix.

Nous vous prions, Monsieur le Proviseur, de vouloir bien informer son Excellence, M. le Ministre de l'Instruction publique, de notre détermination, et nous espérons qu'il nous sera permis de témoigner ainsi notre sympathie enthousiaste pour la cause juste et glorieuse que défend la France et pour les valeureux soldats que nos vœux accompagneront partout sur le champ de bataille.

Deuxième Liste.

Table listing names and amounts for the subscription. Includes: MM. le V<sup>e</sup> de Jessaint, préfet du Lot. 300 fr.; De Romeuf, secrétaire général. 100 »; Bourdin, vice-président du conseil de Préfecture. 25 »; De Valon, conseiller de Préfect. 100 »; Sabatié. 50 »; Rivoire, chef du cabinet de M. le Préfet. 20 »; Coly, chef de division à la Préfect. 10 »; Gombault. 5 »; Toulza. 5 »; Bénéch. 5 »; Renoux, employé à la Préfecture. 5 »; Tailhade. 5 »; Coly, fils. 5 »; Bouyssou. 5 »; Gay. 5 »; Vayssières. 5 »; Lartigue. 5 »; Combarieu, fils, archiviste. 5 »; Astorg, employé à la Préfecture. 5 »; Tinel. 5 »; Décas. 5 »; Boisse. 5 »; Bobrowski. 3 »; Lafay. 5 »; Reygasse. 5 »; Henras. 5 »; Rosières, huissier. 50 »; Francoual, concierge. 2 »; Bouyssou, garçon de bureau. 2 »; Un anonyme. 50 »; Guiraudies, sous-chef de bureau à la Préfecture. 40 »; Carré, inspecteur des contributions directes. 40 »; Caviote, père, pour les blessés de terre et de mer. 20 »; Berton, avoué. 50 »; Arnal, instituteur à St-Martin-le-Redon. 2 »; Total de la 1<sup>re</sup> liste. 620 »; Total. 1,474 ».

M. Albert Duruy, fils de l'ancien ministre de l'Instruction publique, ancien chef du cabinet de son père, vient de s'engager pour faire la campagne comme soldat, dans un des régiments qui sont à la frontière.

Nous félicitons l'ancien secrétaire général de la préfecture du Lot de son héroïque résolution.

Le tirage au sort pour la classe de 1870, appelée à l'activité par anticipation, aura lieu, nous assure-t-on, du 5 au 10 août prochain.

Le Corps législatif a voté quatre millions pour venir en aide aux femmes des militaires mariés et gardes mobiles sous les drapeaux pendant la durée de la guerre actuelle.

Le Corps législatif a voté hier d'urgence la loi qui accorde la franchise pour les envois de lettres et mandats d'argent aux soldats en activité de service.

L'administration a adressé des éloges aux Sieurs Macarie et Bluars pour avoir sauvé deux enfants qui étaient en danger de se noyer

dans le Lot. Une gratification de 10 fr. a été accordée au nommé Macarie

Le journal officiel publie un décret qui fixe au 6 et 7 août prochain le renouvellement des Conseils municipaux.

Une dépêche télégraphique du Ministre de la Guerre à MM. les Préfets, annonce que la loi sur le remplacement militaire n'est pas applicable à la classe de 1869.

Recrutement — classe de 1869.

Répartition entre divers corps des armées de terre et de mer, du contingent du département du Lot.

Table showing recruitment distribution for the class of 1869. Includes: 1<sup>re</sup> portion: 3<sup>e</sup> Régiment d'infanterie de marine à Rochefort. 20; Compagnie de dépôt de mécaniciens à Toulon. 5; Apprentis marins à Brest. 10; Régiment d'artillerie de marine, à Lorient. 5; 10<sup>e</sup> Régiment de cuirassiers. 20; 85<sup>e</sup> Régiment d'infanterie. 10; 6<sup>e</sup> Régiment de hussards. 30; Ecole impériale de cavalerie. 1; 47<sup>e</sup> Régiment d'infanterie. 60; 2<sup>e</sup> Régiment de train d'artillerie. 10; 9<sup>e</sup> Régiment d'infanterie. 10; 3<sup>e</sup> Régiment du train des équipages militaires. 10; 76<sup>e</sup> Régiment d'infanterie. 100; 89<sup>e</sup> Régiment d'infanterie. 110; 90<sup>e</sup> Régiment d'infanterie. 110; 10<sup>e</sup> Bataillon de chasseurs à pied. 40; 9<sup>e</sup> Sections d'ouvriers militaires d'administration. 4; 8<sup>e</sup> Section d'infirmiers militaires. 10; 2<sup>e</sup> portion: 49<sup>e</sup> Régiment d'infanterie. 150; 17<sup>e</sup> Régiment d'infanterie. 450; Total du contingent départemental. 734.

Une affreuse nouvelle répandue vendredi dans Cahors, est venue consterner la population.

Au nombre des français massacrés en Chine le 22 juin dernier, se trouvent la fille et le genre de notre honorable compatriote M. Rodolose, commandant en retraite.

Chancelier de l'ambassade française en Chine, M. Thomassin, marié depuis trois mois, à peine, se rendait à son poste accompagné de sa jeune femme, lorsqu'ils sont, tous les deux, tombés sous les coups de la populace de Tien-Tsin.

Chacun comprend et partage l'immense douleur de cette malheureuse famille, si cruellement éprouvée. Combien plus vive encore est l'affliction de ceux qui ont connu Mlle Zoé Rodolose, et qui ont pu apprécier tout ce que cette douce et suave nature possédait d'esprit, de grâce et de bonté. Le destin a parfois de cruels arrêts!

On nous écrit de Cabrerets :

« Monsieur le Rédacteur, Le commune de Sauliac vient de faire une perte irréparable. Ce matin, nous avons accompagné à sa dernière demeure, la dépouille mortelle de M. Salgues-Geniès, maire depuis longues années de cette commune, que sa mort a plongé dans une véritable désolation. »

« Après avoir exercé pendant plusieurs années d'une manière brillante la carrière du professorat, il était venu se reposer de ses fatigues auprès de ses administrés, dont les intérêts étaient les siens, et au milieu de sa famille dont il était tendrement aimé. »

« Une mort foudroyante l'a ravi à notre affection; mais il emporte en mourant les regrets de toute la population, et en voyant ce matin les larmes de tous les habitants de la commune, on a pu se convaincre de toute l'étendue de la perte qu'ils viennent de faire. »

« Les malheureux étaient sproutégés, et jamais la misère et la pauvreté ne sont venues frapper à sa porte sans emporter des secours abondants et des paroles de consolation. Il est de ceux dont on peut dire : « Il a passé en faisant le bien. »

« Puissent nos sympathies l'accompagner au-delà du tombeau et assurer à sa mémoire le respect et la vénération que lui mérite une vie pleine d'abnégations et de bonnes œuvres. » E. B.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Départements

Le Journal de Bordeaux raconte ainsi un terrible événement qui, dimanche dernier, vers trois heures de l'après-midi, est venu jeter la consternation dans la foule immense et joyeuse qui se pressait au Parc pour jouir d'un spectacle nouveau « les courses de vaches laodaises. »

Au moment où les écarteurs allaient accomplir leurs promesses, une oscillation se produisit dans les tribunes des troisième; un cri épouvantable se fit entendre, et 1,500 spectateurs environ furent précipités sur le sol, foulés, étouffés, meurtris,

hachés. Comme on le pense, l'émotion était à son comble, la terreur se répandait, horrible dans la foule frémissante.

Avec la rapidité de l'éclair, ces échafaudages furent enlevés, culbutés et, spectacle affreux, on ne voyait qu'un horrible mélange,

D'os et de chairs meurtries. De lambaux pleins de sang et de membres affreux.

Les parties voisines de l'arène étaient encombrées de blessés, de mourants et de morts. Deux cents personnes couraient affolées, contusionnées, et chaque pied d'arbre servait de lit de douleur à soixante personnes environ plus grièvement blessées les unes que les autres.

Les secours ont été donnés avec plus de précipitation que de science.

Toutes les voitures qui se trouvaient sur le lieu du sinistre ont été requises et utilisées, y compris celle de M. le préfet qui l'a immédiatement mise à la disposition des blessés, en ordonnant de faire un service rapide et multiplié.

Nous sommes heureux d'avoir été témoin de l'empressement avec lequel M. Bourlon de Rouvre a saisi l'occasion d'être utile dans cette pénible circonstance.

Après la première émotion, l'organisation des secours a été réglée d'une façon parfaite.

La confusion n'existant plus, les blessés eu souffraient moins, puisqu'ils étaient mieux soignés.

Vers quatre heures, la foule a été admise à un spectacle navrant.

Trois corps avaient été déposés dans l'une des salles de l'établissement de M. Jandin.

Tristes, recueillis, tous sont passés dans cette chambre ardente sans reconnaître ni un parent, ni un ami, dans ces trois corps tout à l'heure remplis de vie.

Après cette marche funèbre, les trois cadavres ont été transportés à la Morgue.

Les causes de cet accident épouvantable seront débattues et découvertes dans l'enquête ouverte à cet effet.

Un affreux accident a eu lieu samedi à la gare du Midi à Bordeaux :

Un des employés attendait par le train sa femme et ses deux enfants qu'il n'avait pas vus depuis longtemps. Lorsque le train entra en gare, l'épouse et les bambins descendirent, et, dans leur précipitation pour embrasser le mari et le père, ces malheureux s'engagèrent sur la voie. Une machine qui manœuvrait en ce moment atteignit les imprudents et les écrasa net.

La mort des trois victimes a été instantanée.

Nous renouons à peindre le désespoir du malheureux père qui, sous ses yeux, en quelques minutes, a vu périr d'une mort horrible sa femme et ses deux enfants.

QUELQUES MOTS

SUR LA VÉRITABLE NATIONALITÉ DE LA PRUSSE RHÉNANE

Il y a beaucoup de gens, voire même des bacheliers ès-lettres, qui s'imaginent que les habitants de la Prusse Rhénane sont des prussiens de la même trempe que ceux de Berlin et de Koenigsberg; — mais il est facile de leur démontrer qu'ils se trompent, et que les populations qui habitent les villes de Cologne, d'Aix-la-Chapelle, de Trèves, de Sarre-Louis et leurs environs, ne sont pas plus prussien, que les suisses des églises en France ne sont les descendants des cantons helvétiques. — Mais, pourquoi appelle-t-on cela la Prusse Rhénane? — Ma foi, c'est l'histoire du loup de la fable, qui, devenu le gardien des moutons, fait écrire sur son chapeau : « Je suis Nicole, berger de ce troupeau. » — Ainsi, lorsque la Sainte-Alliance démembra l'Empire français, le roi de Prusse, en s'emparant des belles provinces de la rive gauche du Rhin, leur donna le nom qui devait déguiser mieux la spoliation. — Pour faire mieux comprendre ce que sont les habitants de ce pays, prenons en main l'histoire et, en examinant la chose ab ovo, que voyons nous d'abord dans les Commentaires de César :

« Le fleuve du Rhin, dit le grand guerrier » écrivain divise la Gaule de la Germanie. » Sur la rive gauche, c'étaient les Gaulois belges, habitant des villes nombreuses et disséminés dans les campagnes fertiles. — De l'autre côté, les farouches Germains cachés dans les fonds des forêts vierges, au milieu de marécx impénétrables. — Ici, florissait le commerce et les arts; là, régnaient la barbarie et l'ignorance. — Ici, la conquête était facile aux aigles romaines; là, elle était difficile et même impossible. — Dans les Gaules tout se courbe sous la puissance romaine, dans la Germanie tout résiste. — Ici, les triomphes de Gergovie et d'Alise; là, la défaite de la forêt Hercynienne. — Une dif-

férence aussi profonde n'a pas pu s'effrayer si facilement et il est possible de démontrer que les deux nations se distinguent encore aujourd'hui profondément. — Les Français ont conservé le type gaulois et l'Allemand resta toujours German. — Et c'est le Rhin qui divise les deux grandes nationalités. — Schiller avait raison lorsqu'il appelait l'antique gardien de la frontière de la Germanie.

Der alle Grenzhüter der Germanen. — Au V<sup>e</sup> siècle, les Francs passent le Rhin et envahissent la Gaule, qui est germanisée en quelque sorte par cette invasion. — Mais les éléments gaulois et romains réagissent contre cette invasion. — Les Francs se latinisent bientôt et les deux royaumes de la Neustrie et de l'Australie se forment et l'empire Franc s'étend de l'Océan au Rhin sous les Mérovingiens.

Sous les Carolingiens, la puissance des Francs dépasse la Rhin, mais la capitale du grand Monarque est à Aix-la-Chapelle qui devient le centre de gravité de cette immense monarchie. — Sous les descendants de Charlemagne, l'Empire se fractionne en trois tronçons. — Charles-le-Chauve prend la Neustrie, Louis-le-Germanique l'Allemagne, et pour Lothaire on forme un royaume intermédiaire qui venait de l'embouchure du Rhin à l'embouchure du Rhône et qui contenait une grande partie de la Belgique, la Lorraine, la Bourgogne et les pays entre les Alpes et les montagnes du Vivarais. — C'est cette dernière partie, mal délimitée et mal établie, qui n'a pas pu subsister longtemps.

— Comme une planète mal constituée, elle se brisa en plusieurs morceaux, qui, dévoyés de leur véritable chemin, ont tourné quelques fois autour du centre d'attraction de la France ou bien autour de celui de l'Allemagne. — Cependant la Flandre a été longtemps considérée comme une partie intégrante du domaine de Saint-Louis. — Les princes de Lorraine étaient toujours affectueux et sympathiques pour la France.

C'est des montagnes des Vosges qu'un guerrier amena Jeanne d'Arc à Chinon, pour sauver la France. Ce sont les archevêques de Cologne, de Mayence et de Trèves qui ont voulu donner la couronne impériale à François I. — Henri II, conquit avec la plus grande facilité les trois évêchés de la Lorraine et Metz résista à toute les forces de Charles-Quint, parce que les habitants de cette ville se considéraient déjà comme français. — Henri III se lia par le mariage avec Louise de Vaudemont. — Les Guises, puissants en Lorraine, ont voulu attacher définitivement cette province à la couronne de France.

Henri IV et le cardinal de Richelieu ne rêvaient que la conquête des Pays-Bas et des provinces Rhénanes. — Louis XIV réunit à la France, l'Alsace et la Franche-Comté. — Même Louis XV, l'indolent Louis XV resta fidèle à cette politique et sut rattacher la Lorraine tout entière à la couronne de France. — Plus tard, sous la République, tous le pays Belge, l'évêché de Liège et toutes les provinces Rhénanes furent réunis à la France et restèrent attachés à la nationalité française pendant un quart de siècle environ.

Enfin, arrivent les désastres de 1814 et de 1815. — La France est épuisée, vaincue, spoliée et les ennemis s'emparent des provinces Rhénanes et forment un royaume Hollandais dans le Pays Bas. — C'est alors que Napoléon I<sup>er</sup> s'écria : « La France est une » bague d'or, mais les provinces Rhénanes » sont le diamant, la France, la véritable » France, doit avoir ses limites sur le » Rhin. »

Et ce n'est pas sans douleur que les provinces Rhénanes se séparèrent de la France, et les habitants des départements perdus ont gardé dans leur cœur un souvenir glorieux de l'Empire napoléonien. — Ils ont conservé le code Napoléon et l'état civil tel qu'il existait sous le premier Empire. — Là, le portrait de Napoléon I<sup>er</sup> se trouve dans chaque chaumière, les médaillés de St-Hélène y sont aussi nombreux qu'en France. Les associations des anciens élèves des Lycées impériaux de Mayence et de Cologne existent encore et d'après toute probabilité les habitants de l'ancienne capitale de Charlemagne, les intelligentes populations de Cologne et de Trèves, les bourgeois de Mayence, toujours sympathiques pour la France et ceux de Sarre-Louis, patrie du maréchal Ney, ne s'arment pas aujourd'hui contre les Français. — Oui, ces peuples doivent se rappeler leur ancienne liaison avec la France, à laquelle ils sont unis par leur religion, par leurs institutions, par les anciens et glorieux souvenirs et par tous leurs intérêts moraux et matériels bien entendus. — Il n'y a que la langue qui les différencie des Français. — Mais l'idiome national de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine est aussi un dialecte allemand, ce qui n'empêche pas cependant ces peuples d'avoir le cœur français et de considérer la France comme leur véritable patrie.

J. MALZONOWKI.

ANNONCES JUDICIAIRES.

ASSISTANCE PUBLIQUE  
Etude de M<sup>e</sup> FIEUZAL, avoué à Cahors, boulevard Sud.

EXTRAIT D'UNE DEMANDE  
En Séparation de Biens

D'un exploit du sieur Calméjane, huissier à Cahors, en date du vingt-un juillet courant, enregistré, il résulte que la dame Anne Grézes, épouse de Pierre Bastide, tous deux cultivateurs à Valroufié, pourvue de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Cahors, en date du trente juin mil huit cent soixante-dix, a formé une demande en

séparation de biens, contre ledit Bastide, son mari. Ladite dame a constitué pour son avoué près le tribunal de Cahors, M<sup>e</sup> Fieuzal, y demeurant boulevard Sud.

Pour extrait certifié conforme : Cahors, le vingt-deux juillet mil huit cent soixante-dix.  
L'avoué poursuivant, FIEUZAL.

Etude de M<sup>e</sup> DELBREIL avoué-licencié à Cahors.  
EXTRAIT D'UN JUGEMENT

Portant Séparation de Biens.

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du quinze juillet courant, la dame Jeanne RESCOUS-

SIE, épouse du sieur Louis Miquel, sans profession, a été déclarée séparée de biens d'avec ledit sieur Louis Miquel, son mari, propriétaire, demeurant avec elle dans la commune de Vaylats.

Pour extrait certifié véritable : A Cahors, le 22 juillet mil huit cent soixante-dix.  
L'avoué poursuivant, DELBREIL.

TRIBUNAL DE COMMERCE  
de l'arrondissement de Cahors.

Les créanciers de la faillite Barthélemy HUC, chapelier à Albas, sont invités à remettre leurs titres de créances avec bordereau à l'appui, dans le délai de vingt jours, plus un jour par cinq myriamètres

de distance, à M. le Syndic ou au greffe. Cahors, le vingt-trois juillet mil huit cent soixante-dix.

Pour le juge-commissaire, V. SAUX, greffier.

PRÉFECTURE DU LOT  
NAVIGATION DU LOT

Renouvellement de trois Vantaux aux portes de l'écluse d'Escambous

ADJUDICATION  
Le mercredi 17 août 1870 à 2 heures après-midi, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, par le Préfet du Lot

assisté par le Conseil de Préfecture, en présence de M. l'Ingénieur en chef de la Navigation du Lot, à l'adjudication, au rabais et par voie de soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour le renouvellement de trois vantaux aux portes de l'écluse d'Escambous.

Les travaux sont évalués à 7,500 francs, y compris une somme à valoir de 1,574 fr. 76 c. pour dépenses imprévues.

Le cautionnement est fixé à 200 francs. Le projet des travaux est déposé à la Préfecture (Bureau des travaux publics), où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton



GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ

de DIDIER, galerie d'Orléans, 32, et boulevard Poissonnière, 20, à Paris.

(RÉCOLTE DE 1869)

La Graine de Moutarde blanche appartient à la salubre famille des crucifères. A ce titre, elle est dépurative et jouit de la propriété de purifier le sang, d'assainir toutes les humeurs, de réparer l'organisme tout entier. — Ce précieux médicament, aussi simple que peu coûteux, est le plus sûr moyen de détruire les constipations les plus rebelles. Il est souverain contre les gastrites, les gastralgies, les maladies du foie, des intestins, les hémorrhoides, les darres, les rhumatismes, les retours d'âge, et généralement tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc., affections contre lesquelles il est surtout recommandé par les plus hautes sommités médicales.

Monsieur Didier, à Paris.

J'étais depuis quelques années atteint d'une lèpre qui me causait des douleurs cuisantes et à laquelle se joignait un feu intérieur qui me rongait les entrailles. J'avais perdu tout appétit, je déprimais à vue d'œil, mes souffrances m'inspiraient d'affreuses pensées de suicide. Aucun médecin n'avait pu ni me soulager ni me guérir. Dans ce triste état, un hasard providentiel mit sous mes yeux un journal qui faisait mention de plusieurs cures merveilleuses opérées par votre Graine de Moutarde blanche de santé. J'en essayai : le bien que m'a fait votre simple et admirable spécifique tient du miracle ; la lèpre s'est cicatrisée, le feu intérieur s'est éteint, tous mes maux, si longtemps prétendus incurables, ont complètement disparu. Que Dieu vous rende, Monsieur, tout le bien que je vous dois.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mon éternelle gratitude, PAUL GILBERT.

P. S. Veuillez m'adresser, contre remboursement, six paquets de Graine.

Il faut bien se garder de confondre la GRAINE DE MOUTARDE DE DIDIER, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts du commerce, qui se composent le plus souvent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles. Afin d'éviter toute tromperie, bien s'assurer que chaque paquet porte le cachet ci-dessus.

Dépôts : Cahors, Vinel, pharmacien ; Figeac, Houillé, épicier, et dans les principales maisons de droguerie, pharmacie et épicerie.

Monsieur Didier, à Paris.

C'est avec la joie dans l'âme que je viens vous annoncer un nouveau miracle opéré par votre Graine de Moutarde blanche ; j'ai trente-huit ans, et depuis l'âge de trois ans j'avais sur le visage une affreuse dartre qui me défigurait et dont aucune médication n'avait pu me délivrer. Médecins de Paris, médecins de province, empiriques de ville et de village, remèdes officiels, remèdes populaires, j'avais essayé de tout sans tirer aucun profit de rien. Dans mon désespoir, il m'est heureusement venu à l'esprit de me mettre à l'usage de votre incomparable Graine de Moutarde blanche, ma respiration est devenue facile, et je dors quatre à cinq heures sans m'éveiller. J'étais dégoûté de la vie, vous m'avez rendu le bonheur.

Agréez donc, Monsieur, mes sincères remerciements. AUDEBERT, à Bordeaux

Monsieur Didier, à Paris.

Votre admirable Graine de Moutarde blanche m'a guéri radicalement d'une

Monsieur Didier, à Paris.

gastrite chronique dont je croyais devoir mourir ; ma vie était depuis six ans une torture permanente ; je touchais aux dernières limites du marasme. Aucun remède ne m'avait soulagé ; trois mois d'emploi de la Graine de Moutarde m'ont mis en pleine convalescence. Cette cure est vraiment un prodige. Grâce vous soient rendues, Monsieur ; je n'oublierai jamais un aussi grand service, et je vous prie de recevoir l'assurance de ma vive reconnaissance.

AGRÉEZ, Monsieur, l'expression de ma profonde reconnaissance. ROBERT BERTHONNIER, à Angles.

Monsieur Didier, à Paris.

J'étais depuis longues années asthmatique ; je ne parvenais qu'à l'aide de saignées et de sangsues à calmer mes crises. Depuis que je fais usage de votre incomparable Graine de Moutarde blanche, ma respiration est devenue facile, et je dors quatre à cinq heures sans m'éveiller. J'étais dégoûté de la vie, vous m'avez rendu le bonheur.

Agréez donc, Monsieur, mes sincères remerciements. AUDEBERT, à Bordeaux

Monsieur Didier, à Paris.

Votre admirable Graine de Moutarde blanche m'a guéri radicalement d'une

Monsieur Didier, à Paris.

J'avais depuis un an une ophthalmie des plus intenses, avec perversité de la vision, chute des cils, etc. ; j'ai pris votre précieuse Graine de Moutarde blanche pendant un mois et dix jours ; ma vue est rétablie, mes cils repoussent, je suis guéri. Adressez-moi 2 kilogrammes de Graine pour un de mes amis.

AGRÉEZ, Monsieur, l'assurance de ma vive reconnaissance. VACHOT, négociant à Paris.

Monsieur Didier, à Paris.

J'étais depuis un an atteint d'une lèpre qui me causait des douleurs cuisantes et à laquelle se joignait un feu intérieur qui me rongait les entrailles. J'avais perdu tout appétit, je déprimais à vue d'œil, mes souffrances m'inspiraient d'affreuses pensées de suicide. Aucun médecin n'avait pu ni me soulager ni me guérir. Dans ce triste état, un hasard providentiel mit sous mes yeux un journal qui faisait mention de plusieurs cures merveilleuses opérées par votre Graine de Moutarde blanche de santé. J'en essayai : le bien que m'a fait votre simple et admirable spécifique tient du miracle ; la lèpre s'est cicatrisée, le feu intérieur s'est éteint, tous mes maux, si longtemps prétendus incurables, ont complètement disparu. Que Dieu vous rende, Monsieur, tout le bien que je vous dois.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mon éternelle gratitude, PAUL GILBERT.

P. S. Veuillez m'adresser, contre remboursement, six paquets de Graine.

Il faut bien se garder de confondre la GRAINE DE MOUTARDE DE DIDIER, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts du commerce, qui se composent le plus souvent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles. Afin d'éviter toute tromperie, bien s'assurer que chaque paquet porte le cachet ci-dessus.

Dépôts : Cahors, Vinel, pharmacien ; Figeac, Houillé, épicier, et dans les principales maisons de droguerie, pharmacie et épicerie.

PARIS-CAPRICE

est, sans contredit, le plus beau des journaux illustrés. Nul, aujourd'hui, ne peut rivaliser avec lui pour l'esprit et le charme du texte, pour le luxe et la perfection des gravures.

PARIS-CAPRICE publie tous les samedis vingt pages de texte accompagné de plus de vingt dessins signés des noms les plus justement célèbres : CHAZ, l'illustrateur caricaturiste ; GILBERT, le roi de la crayon ; MORIN, l'écrivain d'élegance ; et leurs dignes émules : Félix Régamey, Robida, Sahib, Darjon, Montbard, Comba, etc., etc.

Les principaux collaborateurs sont : MM. Jules Noriac, Aurélien Scholl, Ernest Hervill, le joyeux et spirituel Cousin Jacques, Eugène Vermerch, Philibert Audebrand, Gabriel Guillemot, Daudet, etc., etc.

Rédacteur en chef : EUGÈNE SCHNERB. La collection de la première année de PARIS-CAPRICE forme deux magnifiques volumes de 400 pages chacun, illustrés de plus de 800 gravures, dessins et croquis inédits. Prix de chaque vol. 12 fr.

A tout abonné d'un an, le second volume est offert à titre de PRIME GRATUITE, et le premier volume est donné au prix de 6 francs, si l'on désire avoir la collection complète.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Un an... 25 francs. 6 mois... 13 fr. 3 mois... 7 fr.

L'abonnement part du 1<sup>er</sup> de chaque mois. Toute personne qui en fera la demande s'ouvrira recevra franco deux numéros de PARIS-CAPRICE à titre d'essai. — Pour s'abonner, envoyer un mandat à l'Administration, 9, rue de Valenciennes, à Paris.

Un an... 25 francs. 6 mois... 13 fr. 3 mois... 7 fr.

L'abonnement part du 1<sup>er</sup> de chaque mois. Toute personne qui en fera la demande s'ouvrira recevra franco deux numéros de PARIS-CAPRICE à titre d'essai. — Pour s'abonner, envoyer un mandat à l'Administration, 9, rue de Valenciennes, à Paris.

Un an... 25 francs. 6 mois... 13 fr. 3 mois... 7 fr.

CAISSE DES RENTIERS

Siège principal, 39, boulevard Saint-Michel, Paris.

AVANCES SUR TITRES, A 3 %.

Avances sur toutes valeurs cotées à la Bourse de Paris, à raison de 3 % d'intérêt. Toute demande d'emprunt doit être accompagnée des titres et mentionner la somme que l'on désire emprunter. Les fonds sont renvoyés par retour du courrier. Les engagements se font pour une durée de 1, 2 ou 3 mois, remboursables à volonté.

La CAISSE DES RENTIERS se charge également d'exécuter les ordres de Bourse sans commission, de payer tous coupons échus et toutes autres opérations financières. Toutes lettres doivent être adressées au Directeur de la Caisse des Rentiers, 39, boulevard Saint-Michel, Paris.

3 mois 17 c. LE TEMPS 6 mois 34 c.

Un an : 68 fr.

Rédacteur en chef : A. NEPTEZR.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue du Faubourg-Montmartre, 10

Paris.

ALTERATIONS DU TEINT

LE LAIT ANTEPHÉLIQUE

pur ou mêlé d'eau (il y a une instruction) enlève les feux, rougeurs, boutons, efflorescences, etc. — conserve la peau du visage unie et transparente. Paris, CANDES et C<sup>e</sup>, boulevard St-Denis, 2 ; Cahors, à la pharmacie Vinel. Se défier des imitations FLACON, 5 c.

A VENDRE OU A LOUER  
UNE  
**MAISON**  
SISE  
RUE DE LA MAIRIE, 6  
A CAHORS

Cette MAISON se compose : d'un premier étage divisé en Cinq pièces ; d'un deuxième étage composé également de Cinq pièces et d'un Balcon converti ; une Grande pièce, où un chef de service pourrait établir ses bureaux, forme le troisième étage, au-dessus duquel est un Galetas.

Une grande Cave voûtée fait partie de la Maison.

S'adresser à M. Layton, imprimeur, rue du Lycée, qui en est le propriétaire.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ  
Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS A ASSIER.  
Départ de Cahors : 11 h. du soir.  
Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;  
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.  
Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE  
Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine.  
Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 131, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE  
J. - U. CALMETTE A CAHORS.

Grand assortiment  
Très prochainement  
Cartes géographiques du théâtre de la guerre. — Entretiens théologiques sur les grandes questions du jour — Concile — Infaillibilité, par le R. P. MAR E-ANTOINE. 2 f.  
Le Cœur de Jésus et l'Eucharistie, poésies, par le R. P. ST-CHEVREY. 2  
Le Canal maritime de Suez, par LALOM, illustré, 1 vol. grand in-8°. 5

CAFÉ DE GLANDS DOUX  
DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.  
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'empouppant.  
— Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.  
Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>rs</sup> de comestibles

ARMES DE LUXE & QUINCAILLERIE  
**LÉON DELRIEU**  
Sur les Boulevards, en face la Mairie.  
CAHORS

DÉBIT DE POUVRE DE CHASSE

FUSILS LEFAUCHEUX et FUSILS à baguette, RÉVOLVERS, CARABINES et PISTOLETS, système FLOBERT. — CARTOUCHES et ACCESSOIRES pour LEFAUCHEUX. — CARTOUCHES pour RÉVOLVERS et FLOBERT.

Gnêtres, Carniers et Cartouchières, Poires à poudre, Sac à plomb, Amorce, Plombs et grenaille de fonte. — RÉPARATION D'ARMES DE TOUT SYSTEME. — Grand assortiment d'articles de Pêche, Mèche de strétet pour la mine, etc., etc.

TOUTES LES ARMES, ARTICLES DE CHASSE ET DE PÊCHE SONT VENDUS AUX PRIX LES PLUS RÉDUITS

POSTE AUX CHEVAUX  
ANDRAL  
Voiturier, à l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Galetier Audoury, tous de sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

PLUS DE CHEVAUX COURONNES!! Guérison prompte et sans trace des chutes, ecrouchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Terres, 41, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

SERVICES A VOLONTÉ  
**FERRAN et C<sup>ie</sup>, Café de la Promenade**  
Le Sieur FERRAN et C<sup>ie</sup>, préviennent le Public, qu'ils tiennent à sa disposition, un Service de voitures complet : Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc., etc.  
Élégance et confort. — Prix modérés